

PLUi EST – Secteur 2

Approbation PLUi EST :

- [Page de Garde 1](#)
- [Page de Garde 2](#)
- [Mémoire en réponse PLUi secteur EST](#)
- [Présentation des réponses et modifications pour approbation PLUi EST](#)
- [Pages visées et signées PLUi secteur EST](#)

LES DOCUMENTS DU PLUI SECTEUR EST APPROUVÉ EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2019

Les documents opposable sur l'ensemble du PLUi EST

- [Le règlement écrit du PLUi EST décrit par zones](#)
- [Le règlement cartographique \(zonage\) général du PLUi EST](#)
- [Les Orientations d'Aménagements et de Programmation \(OAP\) Secteur 2](#)
- [Les Servitudes d'Utilités Publiques \(SUP\) du PLUi EST](#)
- [Cartographie des risques du PLUi EST](#)

Les documents propres au secteur 2 du PLUi EST

- [Zonage général secteur 2](#)
- [Règlement cartographique \(zonage\) Epinay-Sur-Odon](#)

- [Règlement cartographique \(zonage\) Longvillers](#)
 - [Règlement cartographique \(zonage\) Maisoncelles-Pelvey](#)
 - [Règlement cartographique \(zonage\) Tracy-Bocage](#)
 - [Règlement cartographique \(zonage\) Villers-Bocage](#)
 - [Règlement cartographique \(zonage\) Villers-Bocage – Zoom sur le centre-ville](#)
 - [Règlement cartographique \(zonage\) Villy-Bocage](#)
-
- [Les Orientations d'Aménagements et de Programmation \(OAP\) Secteur 2](#)
 - [Les Servitudes d'Utilité Publiques \(SUP\) du secteur 2](#)
 - [Cartographie des risques du secteur 2](#)

Les autres documents du PLUi EST : documents liés à l'étude

- [Rapport de présentation Partie 1 – Diagnostic territorial du PLUi EST](#)
 - [Rapport de présentation Partie 2 – Justifications – du PLUi EST](#)
 - [Rapport de présentation Partie 3 – Annexe – du PLUi EST](#)
 - [Projet d'Aménagement et de Développement Durable \(PADD\) du PLUi EST](#)
 - [Les Orientations d'Aménagement et de Programmation Thématique \(OAP\) du PLUi EST](#)
 - [5 – 1 Annexes Ecrites du PLUi EST](#)
 - [5 – 2 Annexes Graphiques du PLUi EST](#)
-
- [Etude Loi Barnier pour le recul par rapport à l'axe de la RD6 – L111-6 – PBI Secteur EST](#)

- Etude Loi Barnier pour le recul par rapport à l'axe de l'A84 – L111-8 – PBI Secteur EST